

UNITÉ RÉGIONALE
**LOISIR &
SPORT**
CÔTE-NORD



Politique de vérifications des antécédents judiciaires

Nathalie Thibeault

Loisir et Sport Côte-Nord

11/06/2025

Objectifs

Afin d'assurer la sécurité des participants aux activités reliés à Loisir et Sport Côte-Nord ainsi que l'intégrité de l'organisation, Loisir et Sport Côte-Nord s'engage à procéder à la vérification des antécédents judiciaires des personnes impliquées avec l'organisation.

Personnes ciblées

- **Membres du personnel**

Les candidats susceptibles de devenir employé au sein de Loisir et Sport Côte-Nord devront fournir une auto-déclaration de leurs antécédents judiciaires ainsi qu'un consentement de vérifications de la part de Loisir et Sport Côte-Nord.

Loisir et Sport Côte-Nord vérifiera les antécédents judiciaires de ses employés de façon systématique.

Les stagiaires devront se soumettre aux mêmes normes que les employés.

- **Administrateurs**

Les administrateurs de Loisir et Sport Côte-Nord devront fournir une preuve de vérifications d'antécédents judiciaires d'un organisme reconnu ou consentir à une vérification de leurs antécédents judiciaires par Loisir et Sport Côte-Nord.

- **Intervenants**

Les intervenants représentant l'organisation dans différents dossiers devront également se soumettre à une vérification de leurs antécédents judiciaires selon certaines modalités reliées aux organismes partenaires. Les dossiers suivants sont assujettis à ce que leurs intervenants doivent se soumettre à une vérification des antécédents judiciaires :

- Finales provinciales des Jeux du Québec ;
- EX3 ;
- Fillactive ;
- Cyclistes avertis ;
- Secondaire en Spectacle.

L'organisation se laisse le droit d'ajouter d'autres activités de Loisir et Sport Côte-Nord.

Refus ou fausse déclaration

Le refus de consentir à la vérification d'antécédents judiciaires rendra le candidat inadmissible aux différents rôles reliés à Loisir et Sport Côte-Nord. Un candidat soumettant une fausse déclaration pourra être questionné avant que l'organisation prenne une décision concernant l'éligibilité du candidat.

Traitement des dossiers et respect de la confidentialité

L'équipe de direction sera responsable du traitement des vérifications d'antécédents judiciaires des membres du personnel ainsi que des administrateurs. Avenant une fausse déclaration d'un candidat, les membres du comité statutaire «Gouvernance et éthique» seront consulté pour suggérer une décision au conseil d'administration. Pour les intervenants reliés aux différents dossiers, le traitement du dossier sera fait par l'employé responsable du dossier au sein de l'organisation. Dans tous les cas, les démarches se feront dans le respect de la confidentialité des candidats.

Fréquence de vérifications

Loisir et Sport Côte-Nord vérifiera les antécédents judiciaires des employés à l'embauche. Les employés doivent aviser l'employeur de toutes modifications à leur déclaration initiale ou si sa situation changerait au niveau des antécédents judiciaires. L'organisation se laisse le droit de vérifier à tout moment les antécédents judiciaires de ses employés.

Les administrateurs devront fournir une auto-déclaration en début de leur premier mandat et consentir à une vérification des antécédents judiciaires. Ces documents seront valides pendant la période auquel l'administrateur siège au sein du conseil d'administration. Les administrateurs doivent aviser le président de toutes modifications à leur déclaration initiale ou si sa situation changerait au niveau des antécédents judiciaires.

Pour les intervenants, Loisir et Sport Côte-Nord procédera aux vérifications des antécédents des intervenants en fonction des exigences des programmes dans lesquels l'intervenant intervient.

Informations

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez communiquer avec les employés de l'organisation au 418 296-5774 ou bien par courriel au info@urlscn.qc.ca.